



REPRISE AMATEUR 1 LIBRE (ex Libre B)

2010

(Texte FEI)

En filet ou bride - Eperons obligatoires.

Temps accordé: 4'30 à 5'

CONCOURS DE : DATE : JUGE : POSITION :

N° (M., Mme., Mlle) Cheval :

Fig.	Notes techniques	Points	Notes	Coef.	Note finale	Fig.	Notes artistiques*	Points	Notes	Coef.	Note finale
1	LE PAS Pas rassemblé (minimum 20 m)	10		1		1	Le rythme, l'énergie et l'élasticité	10		4	
2	Demi-pirouette au pas rassemblé à droite et/ou à gauche	10		1		2	Harmonie entre cavalier et cheval	10		4	
3	Pas allongé (minimum 20 m)	10		1		3	Chorégraphie. Utilisation de la piste. Créativité.	10		4	
4	LE TROT Trot rassemblé	10		1		4	Degré de difficulté. Calculs des risques.	10		4	
5	Epaule en dedans à droite 12 m minimum.....	10		1		5	Musique et interprétation de la musique	10		4	
6	Epaule en dedans à gauche 12 m minimum.....	10		1		Total pour la présentation artistique		200			
7	Appuyer à droite au trot rassemblé.....	10		2		* des demi-points peuvent être attribués.					
8	Appuyer à gauche au trot rassemblé	10		2		A déduire - Pénalité de temps: plus de 5' ou moins de 4' 30" déduire 2 points du total des points obtenus par le concurrent.		-2			
9	Trot allongé	10		1		Résultat					
10	LE GALOP Galop rassemblé	10		1		Total pour l'exécution technique à diviser par 2		100			
11	Appuyer à droite au galop rassemblé	10		1		Total pour la présentation artistique à diviser par 2		100			
12	Appuyer à gauche au galop rassemblé	10		1		Résultat final sur		200			
13	Changement de pied en l'air de gauche à droite	10		2		Dans le cas où deux concurrents ont le même résultat final, celui qui a la meilleure note pour la présentation artistique aura le meilleur classement.		Diviser le total final par 2 :	Soit %		
14	Changement de pied en l'air de droite à gauche	10		2							
15	Galop allongé	10		1		Remarques:					
16	L'entrée et les arrêts en début et fin de reprise	10		1							
Total pour l'exécution technique		200									

Les cavaliers, dont juniors, sont autorisés à effectuer des contre-changements de main en appuyant au trot dans les conditions définies ci dessous:

- a) un maximum de trois changements de direction (inversions) est autorisé;
- b) l'amplitude du déplacement latéral ne peut excéder 10 m;
- c) si trois inversions sont effectuées, les appuyers doivent être exécutés sur une distance de 60 mètres;
- d) si moins de trois inversions sont effectuées, l'angle de l'appuyer ne doit pas être plus prononcé que décrit ci dessus.

Plus de trois inversions, ou des appuyers d'un angle plus prononcé, ne sont pas autorisés.

Les cavaliers, dont juniors, ne sont pas autorisés à exécuter des contre-changements de main au galop.

Signature du juge: